



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2025

### Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de Tours Métropole Habitat

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER, Madame JOVENEAUX, Monsieur LECONTE, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAUT, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, et Monsieur VALLET Administrateurs.

### Excusés

Monsieur DENIS, Président de Tours Métropole Habitat, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET, Vice-Présidente,  
Madame BLUTEAU, qui avait donné pouvoir à Madame QUINTON  
Monsieur BRIMOU, dont le pouvoir a été donné à Monsieur CHANDENIER,  
Madame HERVE, qui n'a pas souhaité donner de pouvoir  
Monsieur GRATEAU, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MARTINS  
Monsieur THOMAS,

### Absents

Monsieur ARNOULD  
Madame MOSNIER,

### Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat  
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,  
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,  
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,  
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,  
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,  
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,  
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire,  
Monsieur MAUPERIN, Chef de service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,  
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de Tours Métropole Habitat

**Présidence de Madame GOBLET, Vice-Présidente**

## FRAIS DE DEMENAGEMENT : DELIBERATION ANNUELLE

(G/03)

Le Directeur Général et la Directrice Gestion Locative rappellent au Conseil d'Administration que Tours Métropole Habitat peut être amené à prendre en charge des frais de déménagement dans diverses circonstances : sinistres, travaux nécessitant le départ du locataire, relogement pour changement de destination ou démolition...

Engagée depuis avril 2025, la démarche de relogement des locataires de la Résidence Christophe Colomb, vouée à la démolition, se poursuivra et amènera l'Office à prendre en charge un nombre important de déménagements en 2026.

Les dépenses concernées sont :

- Frais de déménagement
- Frais de fermeture, ouverture et mise en service des énergies et services suivants (électricité, gaz, chauffage, téléphonie / internet, changement d'adresse postale...)



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'autoriser le Directeur Général à engager ces dépenses tout au long de l'année 2026.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 11/12/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
Grégoire SIMON**

